

Commune de Bernex

Rapport de la Commission « Durabilité et Sports » au Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Réunis en séance le 28 octobre 2024, les membres de la commission « Durabilité et Sports - DS » ont examiné le projet de règlement du fonds pour la valorisation de la biodiversité et du paysage.

Dans le cadre du contrat de servitude relatif à l'exploitation de la gravière de Bernex Aire-La-Ville signé en 2016, un fonds biodiversité a été créé. À ce jour, aucun règlement communal n'encadre ce fonds, d'où la présente demande visant à pallier ce manque. Ce fonds a pour but de promouvoir la valorisation de la biodiversité et du paysage à Bernex, ainsi que d'informer le public sur l'exploitation des gravières. Il est alimenté de manière paritaire par l'exploitant et la Commune de Bernex, chacun contribuant par un versement annuel de 10'000 francs. Le fonds ne peut excéder un montant total de 60'000 francs.

Une commissaire relève que les alinéas 1 et 2 de l'article 3 sont similaires.

Toutes les questions et remarques ayant été posées, la Présidente met au vote le projet de règlement, avec la suppression de l'alinéa 2 de l'article 3.

Par 8 voix pour (8 membres présents), la commission vous recommande d'accepter le projet de règlement du fonds pour la valorisation de la biodiversité et du paysage comme modifié.

La rapportrice
Aude Echard

Bernex, le 4 novembre 2024